

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis no 63/10 – Comptes de l'exercice 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 53, 54, 122 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Heidi Fuchs, MM. Robert Bernet, Blaise Cartier, Gérald Müller, Frédy Mühlethaler, Adrien Liechti et Henri Haymoz (président) s'est réunie à 13 reprises dès novembre 2009 avec, entre autres, comme tâches le contrôle des pièces comptables et la vérification des comptes.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1er janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances et de Gestion. La Commission des Finances s'est attachée plus à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité ; le travail de la Commission de Gestion a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

1. Vérification des pièces comptables

Factures de l'exercice 2009

Une partie des factures des comptes 1 (Administration Générale), 3 (Domaine et Bâtiments), 4 (travaux) ainsi que celles concernant les préavis votés par le Conseil ont été contrôlées par sondage. La CG a disposé de tous les listings demandés ainsi que des classeurs des factures fournisseurs correspondantes.

La CG constate avec satisfaction que les imputations des factures sont correctement ventilées. Elle ne peut qu'encourager toutes les personnes concernées (chefs de services, municipaux et boursier communal) à persévérer dans cette direction.

La CG a contrôlé certains préavis votés par le Conseil en 2008 et 2009.

Préavis 33/08 Révision PGA et RCCAT – CHF 150'000,00

Une première étape du programme a été effectuée fin 2009, la réponse du Service du Développement Territorial interviendra en 2010. Aucune dépense en 2008 et 2009. Les factures parviendront à la Commune en 2010.

Préavis no 40/08 Achat et installation de jeux pour enfants CHF 170'000,00

Dépenses en 2009 : CHF 160'873,05. Préavis bouclé.

Préavis no 44/09 (crédit complémentaire de CHF 76'000) pour préavis 78/06 et 26/07 (création bâtiment de la voirie et aménagement final du parking (CHF 1'741'000))

Le total des 2 préavis est de CHF 1'817'000. Le préavis a pu être bouclé en 2009. Un montant de CHF 85'000 a été pris sur le préavis 78/06 (aménagement des parkings), Après déduction des amortissements ordinaires et extraordinaires faits en 2009, le montant à amortir est de CHF 1'600'000.

Préavis No 49/09 CHF 64'600 (Etude planification zones à vitesse modérée)

- l'étude est en cours et aucune facture n'est parvenue en 2009. Cela sera facturé en 2010. A suivre.

Préavis 50/09 CHF 48'100 (crédit complémentaire en vue de l'étude de la transformation de l'Auberge communale) Total CHF 167'500

- un montant de CHF 100'374,70 a été imputé en 2009. Le travail a bien été effectué en 2009 mais une partie des factures n'a pas été reçue en 2009. Les entreprises concernées ne semblent pas être pressées de recevoir leur argent.

Remarque :

La CG désire recevoir à l'avenir pour chaque préavis en cours un listing mentionnant toutes les dépenses effectuées avec le nom du fournisseur, afin de pouvoir vérifier les factures correspondantes. Lors de la consolidation d'un préavis, la CG demande d'être avertie et de recevoir l'ensemble des pièces comptables.

2. Vérification des comptes

Devant l'impossibilité d'effectuer une vérification complète des comptes, seuls des pointages ont été effectués dans les comptes et les listings correspondants.

Cependant, nous avons constaté que dans de nombreux comptes, les dépenses 2009 ne correspondent pas à celles du budget 2009. Souvent les montants dépensés sont inférieurs à ceux du budget. Quelques exemples :

Compte no	Résultat 2008	Budget 2009	Résultat 2009	Différence
420.3170	8573.25	40'000,00	23'363.79	-16'636.21
430.3143	65'348.45	80'000.00	43'033.55	-36'996.45
180.3185	0	30'000.00	4'543.95	-25'456.05
510.3522	73'871.10	109'000,00	86'154.25	-22'845.75
650.3522	108'240.00	163'000.00	111'540.00	-51'460.00

Il existe également des comptes présentant des dépenses supérieures au budget.
La CG pense que des différences importantes apparaîtront vraisemblablement lors du contrôle des comptes 2010.

Elle souhaite par conséquent que la Municipalité tienne compte de ce phénomène lors de l'élaboration du budget 2011 et recommande au Conseil Communal d'examiner avec soin le budget 2011 afin d'éviter ces différences.

D'autre part, certains comptes ont retenu particulièrement notre attention. Nous en avons discuté avec Monsieur Kappeler, lors de notre séance du 1^{er} juin 2010.

Compte 210.3191

Ce coquet montant s'explique par le fait que des taxations provisoires des années 2001 à 2005 sont devenues définitives en 2009. Par conséquent, la Commune a dû rembourser des impôts perçus en trop à certains contribuables importants. A l'heure actuelle, personne ne sait quand et comment les taxations 2006 à 2009 deviendront définitives et dans quelle mesure cela influencera les comptes de la Commune. Pour le prochain budget 2011, la Commune devrait obtenir de meilleures informations du Canton.

Compte 2103809

Le Canton a fait l'analyse des risques de non paiement d'impôts par les contribuables. Ce montant a été placé sur un fonds de réserve (page 81) et figure également au bilan (page 65). La CG a remarqué qu'aucun montant n'était prévu dans le budget 2009 et que le compte avait disparu dans le budget 2010. Monsieur Kappeler nous a informés que ce compte serait réactivé dans le budget 2011.

Remarque : voir également à ce sujet : chapitre 3 (rapport de la Fiduciaire Heller SA).

Comptes 2003189, 3523141 et 3553141

L'addition des dépenses occasionnées pour le changement des cylindres et la gestion des clés fait apparaître un total de CHF 62'439,31.

Suite à des effractions et à des pertes de clés, la Municipalité, représentée par M. Kappeler a décidé d'équiper divers bâtiments avec de nouveaux cylindres et de nouvelles clés. Les bâtiments sont ainsi mieux sécurisés et la gestion des clés a été améliorée. Malheureusement cela a été décidé sans avoir au préalable demandé des devis globaux à différentes entreprises.

Remarques de la CG :

a) les montants des différentes factures dépassent les compétences financières du Municipal concerné, en l'occurrence M. Kappeler. La CG demande que de tels cas ne se reproduisent plus à l'avenir ;

b) compte tenu du montant total, la CG est d'avis que ce problème aurait dû faire l'objet d'un préavis. Cela aurait permis d'avoir une vision globale du problème et d'obtenir des offres de différents fournisseurs afin d'optimiser les installations et les coûts de cette opération.

3. Rapport de la Fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance le 1.6.10 du rapport de la Fiduciaire Heller SA daté du 25.5.2010. La fiduciaire confirme que les comptes annuels 2009 de la Commune sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes. Dans ses remarques, la fiduciaire met en évidence, entre autres, les points suivants :

- nous rappelons, si nécessaire, que le produit des impôts sur le revenu et la fortune, la facture sociale et la péréquation intercommunale **montrent des valeurs provisoires, donc sujettes à modifications,**
- nous rappelons également certains principes qui prévalent toujours, à savoir que la répartition de l'impôt communal est liée aux mutations enregistrées par les bureaux communaux du contrôle de l'habitant. Celles intervenant en fin d'année peuvent être traitées avec retard par l'ACI avec pour corollaire une modification après coup des acomptes (recettes fiscales) attribués dans un premier temps à la Commune. *Les responsables des finances communales sont appelés à faire certaines vérifications dans ce sens.*

La CG n'aimerait pas omettre de mentionner encore la remarque suivante de la Fiduciaire :

La comptabilité est tenue, comme d'habitude, avec rigueur et précision. Nous ne pouvons que mettre en évidence tout le sérieux apporté dans l'organisation administrative et le contrôle interne.

4. Rapport de la Commission des Finances

La commission des Finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière. Il fait partie intégrante du rapport de la CG.

5. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal 63/10 concernant le rapport de la Municipalité relatif aux comptes de l'année 2009,

Vu le rapport de la Commission de Gestion,

Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2009
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2009, tels que présentés.

Prangins le 9 juin 2010

Pour la Commission de Gestion :

Heidi Fuchs



Blaise Cartier



Adrien Liechti



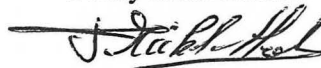
Henri Haymoz, président



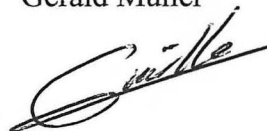
Robert Bernet



Frédy Mühlethaler



Gérald Müller





CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 63/10
concernant les comptes de l'exercice 2009

(Annexe au rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2009)

21 JUIN 2010		Adm:		
Rapide	AZ	CC	DR	URB
HRK	MB	FB	DEC	VS
Bourse	STC	Pol. Mun.	C Hab	STI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Dans le cadre de son mandat, la Commission des Finances chargée de l'analyse des comptes de l'exercice 2009 s'est réunie à quatre reprises, soit le 13, le 18, le 27 mai et le 8 juin 2010. Lors des séances du 18 et 27 mai 2010, le syndic, Mr Hans Rudolf Kappeler, a assisté aux débats afin de répondre aux différentes questions qui ont été soulevées par la Commission, qu'il en soit remercié.

Remarques préliminaires

- 1) Le budget 2009, qui avait été établi après une année 2008 marquée par la faillite de la banque américaine Lehman Brothers et le sauvetage d'UBS par le gouvernement suisse, prévoyait un excédent des charges de CHF 344'419.-, a finalement terminé par un excédent des revenus de CHF 17'773,60, après prise en compte des amortissements ordinaires et extraordinaires. Lors de la présentation du budget 2009, la COFIN avait proposé l'amendement du poste impôts sur la fortune, ce dernier avait été accepté par le Conseil. Dans les comptes 2009, ce poste surpasse nettement les attentes de la Municipalité, en effet déduit de l'amendement, la différence s'élève à plus de CHF 563'000.-.

- 2) Nous pouvons relever que quelques postes présentent encore des différences importantes par rapport au budget, notamment les comptes d'achats combustibles. La COFIN admet parfaitement que ces postes sont difficiles à prévoir, car le mazout est indexé sur le prix du pétrole et une fois encore, en 2008, l'année des excès, le prix du baril avait dépassé les USD 140.-. Nous estimons qu'une moyenne dans le temps, sur 5 ou 10 ans, serait plus appropriée. Cette méthode permettrait, pour le calcul du budget, d'avoir des postes combustibles beaucoup plus stables et éviterait ainsi les effets « yoyo » de ces positions.

Analyse

Différences comptes/budget

- a) Comme mentionné dans le préavis, d'une manière globale les charges ont été bien maîtrisées, en hausse de 6% par rapport aux estimations. Concernant l'aspect des revenus, c'est-à-dire les impôts, nous avons déjà abordé le sujet lors des remarques préliminaires et nous y reviendrons plus bas.

Dans son analyse, la COFIN, tient à relever que le tableau de la page 71, contient des informations très intéressantes sur l'évolution entre les deux exercices comptables, en particulier :

- 1) L'achat de biens, services et marchandises augmente lui de 11.87% à 15.14%.
 - 2) Remboursements et participations (la facture sociale, péréquation et autres engagements contractuels) est stable de 54.52 à 54.29%
 - 3) L'attribution aux financements spéciaux diminue fortement de 16.3% à 4.49%.
En 2008, la municipalité, vu l'importance de l'excédent des comptes, avait « mis de côté », attribué aux financements spéciaux un montant de 4,5 million contre 1,27 million cette année.
 - 4) Au niveau des recettes, la part des impôts diminue de 80,3% à 76,54%
 - 5) Les revenus du patrimoine ainsi que les taxes émoluments et ventes sont stables
 - 6) La part à des recettes cantonales a augmenté de 1.60% à 3.84%
 - 7) La différence des postes, imputations internes tant au niveau des charges que des recettes de 0.98% à 7.43% est due à une modification de la comptabilisation des salaires entre 2008 et 2009.
 - 8) les frais du personnel passent de 9,7 % (2008) à 10.84% (2009) du total des charges des comptes respectifs.
- b) Si l'on approfondi l'analyse, on dénote que le dicastère des bâtiments a connu une variation de plus de 10% par rapport au budget. Cette variation peut s'expliquer par l'arrivée de Mme D.-E. Christin à la Municipalité qui a mené à bien certains projets déjà engagé par l'ancien Municipal et également par d'autres nouveaux dossiers, notamment celui de la sécurisation des bâtiments suite au vol des clefs et à la simplification du système . Ce dossier devant être traité par la Commission de Gestion, nous n'irons pas plus loin sur ce sujet.

- c) Le dicastère des travaux est lui en recul de 13%. La principale explication réside dans le fait que M. J.-J. Brugger, Municipal, a démissionné et qu'en raison de son absence, certains travaux ont été repoussés à l'arrivée du nouveau Municipal prévue pour l'année 2010.
- d) Nous apportons quelques précisions sur les postes 352.3123 Achats et cons électricité (Bât. Scolaires) et 355.3123 Achats et cons électricité (Bât. Mixtes) dont les remarques en marge prêtent à confusion. En raison de l'intitulé, la COFIN pensait que des erreurs de ventilation s'étaient produites. En réalité, ces deux postes ne comprennent pas d'investissements, mais il s'agit à la fois du surplus de consommation électrique des projecteurs qui servent à l'amélioration de la sécurité autour et à proximité des différents bâtiments communaux et d'une tarification de courant plus élevée suite à l'acceptation par le Conseil de l'option dite « verte ».
- e) Salaires : comme nous l'avions mentionné lors de la discussion sur le budget 2009, la Municipalité avait décidé d'affiner et d'améliorer sensiblement le système des rémunérations, cela afin d'avoir une meilleure vue sur les salaires de la Commune. Des tableaux détaillés sont fournis en page 97 et 98 du présent préavis avec le détail des EPT (Equivalent Plein Temps). Pour cette année, la comparaison avec les années antérieures n'est malheureusement pas encore possible. Cependant, dès la publication des comptes 2010 et suivants, nous pourrions voir l'évolution de la masse salariale globale. Concernant les collaborateurs auxiliaires qui représentent CHF 311'527,30, toutes les explications nécessaires ont été fournies à la Commission, à sa pleine satisfaction.
- f) Endettement : conformément à ses obligations contractuelles la Municipalité a réduit sa dette de CHF 170'000.- pour la porter à CHF 23'630'000.-. Il est à relever que grâce à la croissance moyenne de 2.7% de la population « pranginoise », ces 10 dernières années, la dette par habitant a quant à elle diminué sur cette même période.

L'environnement très favorable des taux d'intérêts qui sont à notre avis à des plus bas historiques, a permis des économies substantielles sur ce poste, soit CHF 114'250.- par rapport au budget. Ce montant représente quasiment un 1/3 de notre point d'impôt. A ce niveau, nous estimons, que sur les intérêts des emprunts à moyen-long terme, l'estimation du poste pourrait être plus précise. En effet, l'échelonnement actuel des emprunts, maximum 2 millions arrivant à échéance par année, ce qui est à notre avis très bien structuré (le taux moyen est en baisse continue), le calcul des intérêts devrait être assez facilement estimable.

- g) Impôts : mis à part l'impôt sur la fortune 210.4002 dont la différence par rapport au budget nous a étonné, deux autres comptes ont retenu notre attention, c'est-à-dire 210.3191 impôts et taxes payés à d'autres communes et au canton et 210.3809 attributions prov. débiteurs impôts, car la variation par rapport au budget et aux comptes 2008 est plus que significative. Pour les autres postes, nous estimons que le

système d'estimation a été bon puisque les différences par rapport au budget sont modestes.

- 210.4002 : dans son scénario pour l'amendement, la COFIN avait en effet estimé que suite à la nette correction des marchés financiers en 2008, l'effet de baisse aurait dû se produire sur l'exercice 2009. Le montant final se trouve être très différent des montants prévus. Il s'avère que selon les discussions que nous avons eues, ce poste peut selon les années être fortement influencé par le phénomène de rattrapage, c'est-à-dire des taxations provisoires devenant définitives, et qu'il est particulièrement difficile d'estimer à quel moment ces dernières vont être comptabilisées.
- 210.3191 : ce montant nous est réclamé par le canton. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'un réajustement en faveur d'un contribuable pour la période 2001-2005. En conséquence ce montant ne peut être que très difficilement prévu. Il y a par conséquent de très fortes chances que la problématique se reproduise lors des prochains exercices, puisque la période 2006-2009 reste ouverte.
- 210.3809 : il s'agit ici d'un montant communiqué par l'Etat de Vaud dont les explications sont fournies en page 74. Comme pour le compte précédent, lors de l'élaboration du budget, il s'agit de postes très difficiles à estimer.

Conclusions :

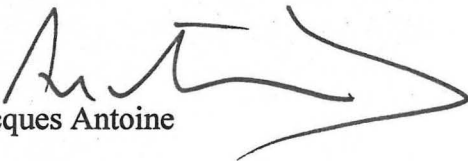
En conclusion la Commission souhaite apporter quelques remarques concernant les tableaux présentés en complément du présent préavis:

- 1) De nombreux tableaux présentés montrent un renversement de tendance au niveau de 2007 ou 2008 qui fut le point culminant de la conjoncture économique, et qui maintenant pointent tous vers le bas.
- 2) Page 85 les résultats avant amortissements et attributions sont en diminution constante depuis 2007
- 3) Page 86 les recettes communales par habitant baissent depuis 2008
- 4) Page 93 l'impôt sur le revenu personnes physiques, après une hausse constante, est en légère baisse depuis 2008, celui des personnes morales (PM) et celui spécial étranger baissent depuis 2007. Il n'y a que l'impôt sur la fortune qui lui, continue étonnamment de monter, comme nous l'avons relevé plus haut.
- 5) Page 96, le point d'impôt par habitant qui est l'indicateur le plus explicite des recettes fiscales conjoncturelles de la commune fléchit aussi depuis 2008 après une croissance constante ces dernières années.

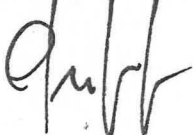
En conséquence, la COFIN estime que les années d'embellie des comptes communaux sont derrière nous et que nous nous retrouvons à l'aube d'exercices beaucoup plus difficiles.

Prangins, le 8 juin 2010

La Commission des Finances


Jacques Antoine

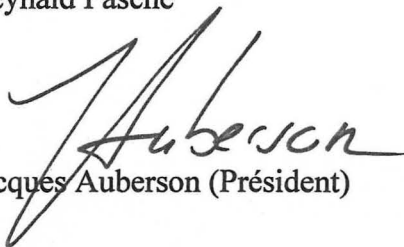
Michel Augsburger



Yann Hervieu



Reynald Pasche


Jacques Auberson (Président)

C	Visa	Rem.
	HRK	
	MB	
	FB	
	DEC	
	VS	

Sera revu le :
A Classer